

## **MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL : 13 JUIN 2024 à 20H A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES**

**Date de convocation** : 7 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 10

**Etaient présents** : Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Fanny OLLIVRY, Laurent POISSONNEAU, Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI

**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Robert BIAGI, Pascale HUET qui a donné pouvoir à Alain AGATOR, Elisabeth LALANDE qui a donné pouvoir à Franck BAUNEZ, Anthony NORBERT qui a donné pouvoir à Céline ZULBERTI, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN

**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe URIEN

**Date de publication** : 14 juin 2024

#### **ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 22 avril 2024*
- *Finances :*
  - *Souscription d'un prêt*
  - *Ouverture d'une ligne de trésorerie*
- *Personnel : création d'un poste permanent d'adjoint d'animation*
- *Enfance : règlement accueil périscolaire/pause méridienne*
- *Transformation d'une maison en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et bureaux : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre*
- *Foncier : achat de terrains*
- *Informations diverses*

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2024 a été adopté (12 pour, 2 abstentions (C. MARTINEAU, C. ZULBERTI))

**DEL-202436**

#### **FINANCES : SOUSCRIPTION D'UN PRET**

M. Cyrille MARTINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle, d'une part, que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 pour différents projets communaux, entre autre l'aménagement de l'espace Tilleul et la réhabilitation d'une maison en MAM et en bureaux.

Il ajoute que le recours à l'emprunt est indispensable, les subventions ne couvrant que partiellement ces travaux.

Il propose, par conséquent, de souscrire un emprunt de 300 000,00 €.

Il ajoute que plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Décide de souscrire un prêt :
  - Montant : 300 000,00 €
  - Banque : CREDIT MUTUEL

- Durée : 15 ANS
- Taux : 3,90%
- Périodicité : TRIMESTRIELLE

- Autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir et tous documents relatifs à ce dossier.

DEL-202437

**FINANCES : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

M. Cyrille MARTINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, expose que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux de l'espace Tilleul, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

La banque CREDIT MUTUEL a fait une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Accepte la proposition de la banque CREDIT MUTUEL avec les conditions ci-après :
  - Montant : 150 000,00 €
  - Durée : 1 an
  - Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0,60 %  
*Soit à titre indicatif, sur la base EURIBOR 3M MM au 31/05/2024 : 3,815% (flooré à 0% + 0,60% = 4,415%)*
  - Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois (multiples de 10 000€), sur demande
  - Remboursement : selon disponibilités et au plus tard à l'échéance du contrat
- Autorise M. le Maire à signer l'offre de financement et tous documents relatifs à ce dossier.

DEL-202438

**PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

M. Cyrille MARTINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. Cyrille MARTINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, expose que sur plusieurs années scolaires, il a été nécessaire de recruter des agents contractuels pour palier au besoin du service Enfance. Le service Jeunesse se développe également.

Il ajoute qu'il convient de renforcer l'effectif du service Enfance/Jeunesse, par la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ainsi, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal (14 pour), décide :

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, un emploi permanent à temps complet (35/35<sup>e</sup>) au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, du cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont prévus au budget communal 2024 et le seront pour les suivants.

DEL-202439

**ENFANCE : REGLEMENT INTERIEUR : Accueil périscolaire / pause méridienne**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2023 relatives aux règlements intérieurs ci-après : restaurant scolaire, accueil périscolaire (matin et soir) / pause méridienne, TAP et accueil de loisirs

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement portant sur l'accueil périscolaire et la pause méridienne,

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour, 1 contre (E. LALANDE))

- Approuve le règlement tel que présenté.

Les autres règlements approuvés en séance du 17 juillet 2023 restent inchangés.

*Les présentes décisions sont susceptibles de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois*

**TRANSFORMATION D'UNE MAISON EN UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) ET BUREAUX : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

M. Cyrille MARTINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2023 décidant de retenir la proposition du cabinet d'Architecture A2RT relative aux travaux de transformation d'une maison en une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et en bureaux.

Il précise que le montant de la prestation (18 000,00 € HT), présenté à cette séance, s'appuyait sur l'estimation au niveau de l'APS -Avant-Projet Sommaire (200 000,00 € HT).

Depuis cette date, le projet a été affiné et a permis de déterminer un montant plus précis des travaux.

Le projet s'élèverait donc au montant HT de 331 592,00 €, soit un montant d'honoraires de 29 843,28 € HT. Le taux (9%) reste inchangé.

Ces honoraires seraient répartis entre le cabinet d'Architecture A2RT (25 143,28 € HT) et le bureau d'études GELINEAU (4 700,00 € HT).

Compte tenu de ces modifications, il est proposé un avenant au contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour, 2 abstentions (F. BAUNEZ, L. GILLOT))

- Accepte la modification des honoraires et leurs répartitions telle que présentée ;
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant et tous documents inhérents à ce dossier.

## DEL-202441

**FONCIER : ACHATS TERRAINS**

Vu l'inscription au PLU d'un emplacement réservé SOA06 dans le but d'y réaliser des aménagements d'intérêt collectif ;

Vu l'opportunité d'acquérir des terrains faisant partie de cet emplacement réservé, mais aussi la nécessité de préserver la vocation viticole des espaces non nécessaires aux projets communaux ;

Vu l'accord verbal trouvé entre les parties sur la répartition des surfaces concernées ;

Vu les modifications parcellaires opérées pour ajuster les contenances aux nouvelles destinations ;

Vu que l'offre de la commune en date du 6 juin 2024 a été acceptée pour un montant total de 1 300,00 € correspondant aux parcelles ci-après :

Parcelles	Surface
A0033	780 m2
A0041	640 m2
A2878 (issue de la parcelle A0034)	282 m2
A2881 (issue de la parcelle A0040)	1344 m2



Avant bornage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour), décide

- de fixer un montant forfaitaire de 1 300,00 € pour l'acquisition des 4 parcelles telles que présentées ci-dessus, appartenant à M. Alain CAMUS sis 15 rue du Pin 44240 SUCE-SUR-ERDRE ;

- de désigner l'office notarial à Mûrs-Eigné 49610, 3F route de Cholet, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 14 juin 2024

  
 PO/ Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Cyril MARTINEAU